ÉLECTIONS MUNICIPALES GÉNÉRALES

2 NOVEMBRE 2025

Guide informatif

VILLE DE Beauharnois

Tirage
7 500 copies

Design graphique
Service des communications et technologies de l’information

PRÉAMBULE

Les informations contenues dans ce guide sont à titre indicatif. En cas de disparité, les textes législatifs et réglementaires prévalent sur celui-ci.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les élections et sur le contenu de ce document, communiquez avec le bureau de la présidente d'élection :

Janie Arseneau
660, rue Ellice
Beauharnois (Québec) J6N 2K1

450 429-3546, poste 254

janie.arseneau@ville.beauharnois.qc.ca

QUATRE HEURES POUR ALLER VOTER, C'EST VOTRE DROIT!

Le jour de l'élection, votre employeur doit s'assurer que vous disposez de quatre heures consécutives pour aller voter.

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Ville de Beauharnois **Date du scrutin : 2 novembre 2025**

Par cet avis public, Me Janie Arseneau, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Beauharnois.

Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller – District 1 – des-Îles-de-la-Paix
Poste de conseillère ou conseiller – District 2 – de la Beauce
Poste de conseillère ou conseiller – District 3 – des Moissons
Poste de conseillère ou conseiller – District 4 – St-Louis
Poste de conseillère ou conseiller – District 5 – du Parc Industriel
Poste de conseillère ou conseiller – District 6 – de-la-Pointe-du-Buisson

Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Lundi au jeudi, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30
Vendredi, de 9 h à 11 h

Attention : Le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h
V**ote par anticipation :** Dimanche 26 octobre 2025, de midi à 20 h

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 16 octobre à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Catherine Solimando

Vous pourrez joindre la présidente d'élection à l'adresse et numéro de téléphone ci-dessous.

Janie Arseneau
660, rue Ellice
Beauharnois (Québec) J6N 2K1

450 429-3546, poste 254

Donné à Beauharnois, le 19 septembre 2025

RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BEAUHARNOIS EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

La Commission de la représentation électorale a confirmé que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux représenté chacun par un conseiller municipal et délimité de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socio-économique.

District électoral No 1
Des Îles-de-la-Paix
Nombre d'électeurs : 1 962

District électoral No 2
De la Beauce
Nombre d'électeurs : 2 007

District électoral No 3
Des Moissons
Nombre d'électeurs : 1 972

District électoral No 4
Saint-Louis
Nombre d'électeurs : 1 995

District électoral No 5
Parc Industriel
Nombre d'électeurs : 2 122

District électoral No 6
De la Pointe-du-Buisson
Nombre d'électeurs : 1 872

* Le nombre d'électeur est indiqué approximativement dans l'attente de la liste finale du DGEQ.

CARTE ÉLECTORALE DE BEAUHARNOIS

DISTRICTS ÉLECTORAUX

- DISTRICT # 1
- DISTRICT # 2
- DISTRICT # 3
- DISTRICT # 4
- DISTRICT # 5
- DISTRICT # 6

VILLE DE Beauharnois

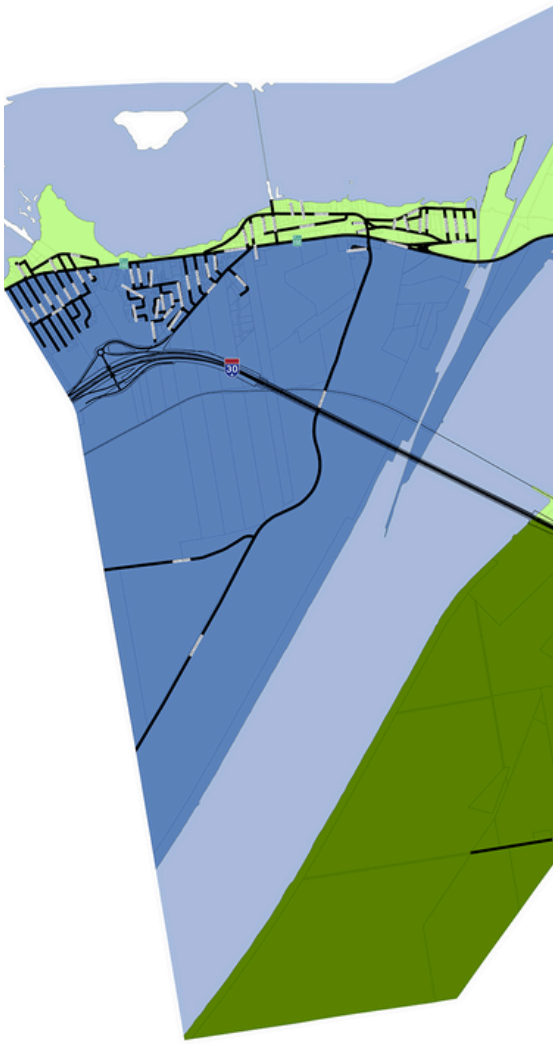

Une version électronique est aussi disponible sur notre site Internet au www.ville.beauharnois.qc.ca/elections

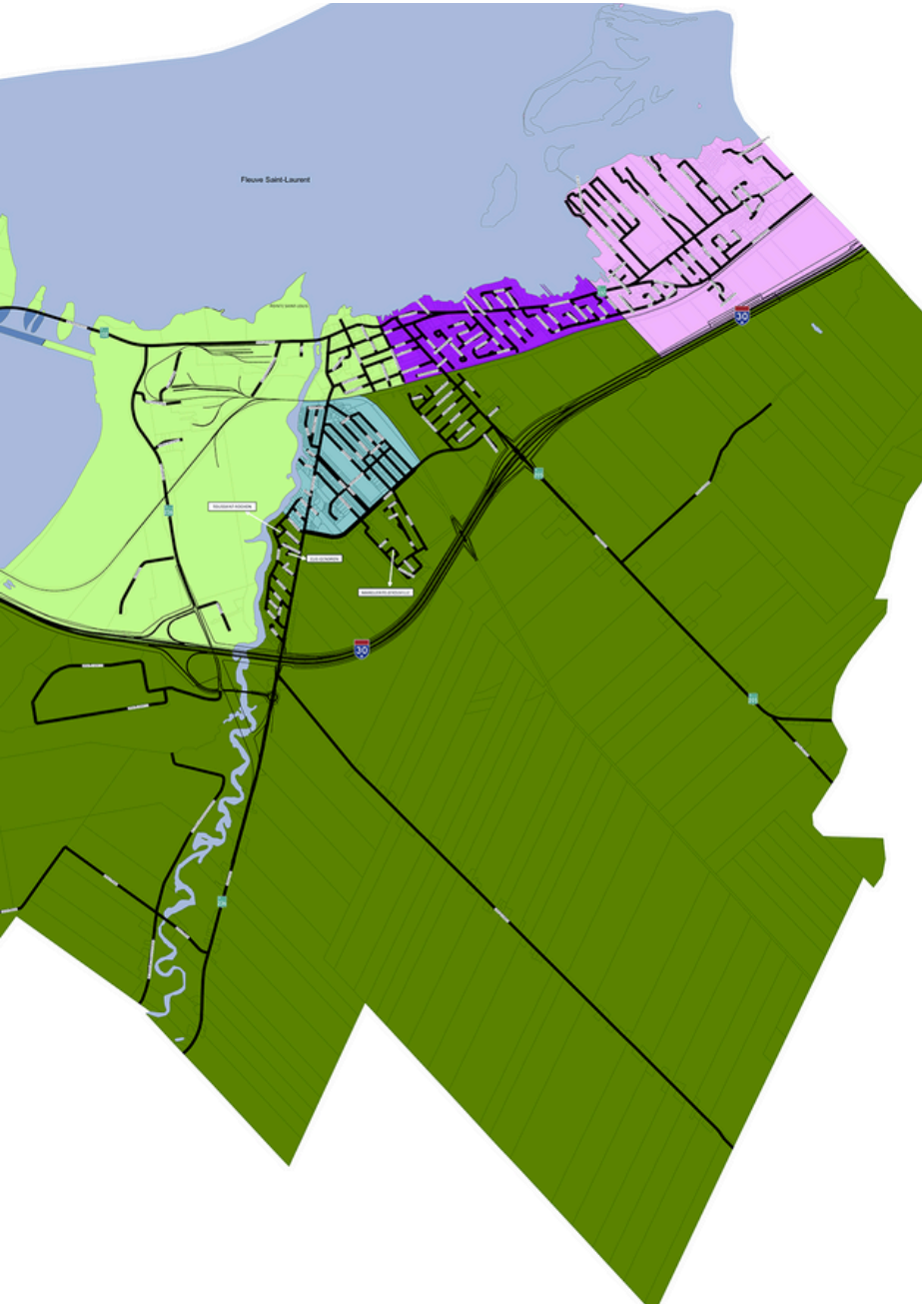
Fleuve Saint-Laurent
30
30

INFORMATIONS À L'ÉLECTEUR

Jour du scrutin :
Dimanche 2 novembre 2025
10 h à 20 h

Jour de vote par anticipation :
Dimanche 26 octobre 2025
Midi à 20 h

POUR VOTER, VOUS DEVEZ RESPECTER LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Être sur la liste électorale
- Avoir 18 ans le jour du scrutin
- Avoir la citoyenneté canadienne
- Ne pas être sous curatelle ni privé de vos droits électoraux
- Avoir votre domicile dans la municipalité au 1er septembre et habiter au Québec depuis 6 mois

L'UNE OU L'AUTRE DES CONDITIONS SUIVANTES :

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours

VÉRIFIEZ SI VOUS ÊTES SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur la liste électorale municipale. Vous pouvez vérifier si vous l'êtes en consultant l'avis d'inscription transmis par votre municipalité

Vérifiez maintenant : Le jour de l'élection, vous ne pourrez plus vous inscrire ni faire de changement d'adresse.

LE JOUR DE L'ÉLECTION

Vous devez établir votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire du Québec
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

INSCRIPTION OU MODIFICATION

Présentez-vous devant la Commission de révision, aux jours et aux heures indiqués sur l'avis d'inscription transmis par la municipalité.

Un parent, une conjointe, un conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire cette démarche à votre place, sous certaines conditions.

Pour vous inscrire ou effectuer une modification, vous aurez besoin des documents qui contiennent :

• Votre nom et votre date de naissance (certificat de naissance, carte d'assurance maladie, passeport, etc.) ;

• Votre nom et l'adresse de votre domicile actuel (permis de conduire, facture de téléphone ou d'électricité, etc.).

PERSONNES NON-DOMICILIÉES À BEAUHARNOIS

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 18 septembre 2025 ou avant.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale.

Les formulaires nécessaires sont disponibles auprès de la présidente d'élection ou sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/elections.

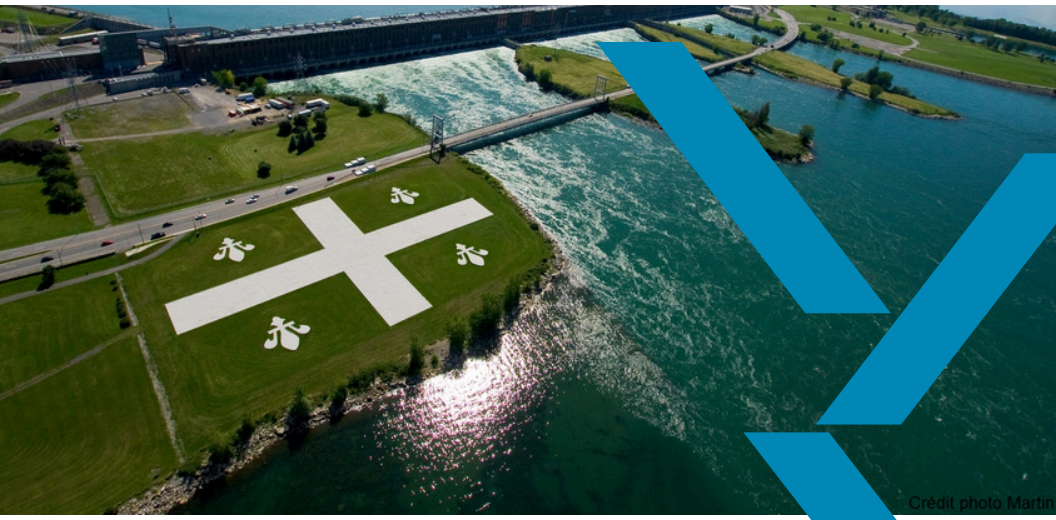
Crédit photo Martin

DATES CLÉS

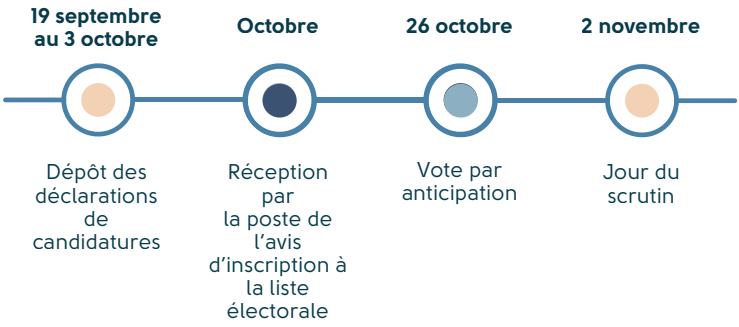

DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE AU VENDREDI 3 OCTOBRE, 16 H 30

Dépôt des déclarations de candidature.

Les formulaires de déclarations de candidature sont disponibles sur le site Internet : ville.beauharnois.qc.ca/elections

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous avant de se présenter à l'hôtel de ville.

À PARTIR DE LA SEMAINE DU 6 OCTOBRE

Envoi des avis d'inscription et de non-inscription sur la liste électorale.

MERCREDI 15 OCTOBRE, DE 15 H À 20 H ET JEUDI 16 OCTOBRE, DE 10 H À 13 H

Séances de la Commission de révision.

Si vous n'avez pas reçu votre avis d'inscription, vous devez vous présenter devant la Commission de révision qui siègera à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice.

DIMANCHE 26 OCTOBRE, DE MIDI À 20 H

Vote par anticipation.

Le vote par anticipation aura lieu à la salle Marie-Rose du centre communautaire de Beauharnois située au 600, rue Ellice.

DIMANCHE 2 NOVEMBRE, DE 10 H À 20 H

Jour du scrutin et dépouillement.

Cette année, trois (3) salles seront disponibles le jour du vote :

- Édifice Auguste-Hébert (149, rue François-Branchaud)
- Centre communautaire (600, rue Ellice)
- École Notre-Dame-de-la-Paix (222, rue Principale)

Il est important de vérifier quelle salle vous est attitrée sur l'avis d'inscription qui vous sera envoyé par la poste.

Le recensement aura lieu à 22 h sous réserve que tous les bulletins de vote soient dépouillés.

ÉLECTIONS MUNICIPALES GÉNÉRALES

Hôtel de ville
660, rue Ellice
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546
ville.beauharnois.qc.ca

VILLE DE Beauharnois